

Début d'affichage : 2023/06/06

Fin d'affichage : 2023/06/14

- **Un poste régulier à temps plein – Direction des écoles Trudel et Mgr-Labrie**
Concours n° 11-2023-2024-25
Lieux de travail : 680, rue Marguerite à Baie-Comeau et 101, rue Levack à Godbout
Entrée en fonction : 1^{er} juillet 2023
- **Un poste régulier à temps plein de directrice/directeur de l'école St-Joseph de Tadoussac (40 %) et de directrice/directeur adjoint de la Polyvalente des Berges (60 %)**
Concours n° 11-2023-2024-26
Lieux de travail : 186, rue de l'Église à Tadoussac et 433, rue de la Mer à Les Bergeronnes
Entrée en fonction : 1^{er} juillet 2023

Nature du travail

L'emploi de directeur d'école comporte la responsabilité de la gestion, au point de vue tant administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la Loi sur l'instruction publique et aux responsabilités définies par le centre de services scolaire.

Cet emploi comporte notamment l'exercice des responsabilités suivantes :

- Évaluer les besoins de l'école et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des orientations, des politiques, des règlements du centre de services scolaire et du conseil d'établissement.
- Assister le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, participer aux séances et appliquer les décisions de ce dernier.
- Favoriser la concertation entre les parents, les élèves, l'équipe-école et les autres intervenants de même que leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire.
- Participer à l'élaboration des politiques et des règlements du centre de services scolaire et voir à l'application de ceux-ci.
- Assurer la promotion de l'école.

En matière pédagogique et éducative :

- Coordonner l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif.
- Solliciter, approuver, refuser ou, à défaut de propositions, prendre des décisions et informer le conseil d'établissement, notamment quant aux programmes d'études locaux, aux nouvelles méthodes pédagogiques, aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages, aux règles de classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre du primaire.
- Élaborer, après consultation du personnel concerné, des propositions pour approbation par le conseil d'établissement sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, l'enrichissement ou l'adaptation des objectifs et contenus indicatifs des programmes d'études, le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, les services complémentaires et particuliers.
- Établir, mettre en œuvre et évaluer les plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- Proposer au conseil d'établissement des modalités d'évaluation institutionnelle et voir à l'amélioration continue de l'école.

En matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières :

- Participer au recrutement du personnel de l'école.
- Définir les tâches, diriger, animer le personnel de l'école, en assurer la supervision et l'évaluation.
- Préciser les besoins et organiser des activités de perfectionnement et de formation continue.
- Faire part au centre de services scolaire des besoins d'aménagement, de réfection des immeubles et des locaux et assurer le suivi des travaux.
- Procéder aux achats d'appareils, d'équipements, de biens meubles et immeubles et assurer la tenue de l'inventaire des biens et équipements.
- Préparer, administrer le budget de l'école et en assurer le suivi.

En matière de technologies de l'information et de la communication :

- Établir, réaliser, évaluer le plan d'intégration et d'utilisation des technologies de l'information.

En matière des services de garde et du dîner :

- Organiser et administrer les services convenus, le cas échéant, entre le centre de services scolaire et le conseil d'établissement.

En d'autres matières, exercer toutes autres fonctions déterminées par la Loi.

Qualifications requises

- Détenir un baccalauréat en sciences de l'éducation ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois (3) ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre dans un centre de services scolaire, à l'exception de celui de gérant;
- Posséder au moins 6 crédits d'un programme d'études universitaires de deuxième cycle comportant au moins 30 crédits en gestion pertinent à l'emploi de cadre scolaire ou s'engager à les faire;
- Posséder huit (8) années d'expérience pertinente;
- Détenir une autorisation permanente d'enseigner délivrée par le MEQ.

Profil et exigences

- Vous exercez un leadership fondé sur la participation, l'écoute et l'échange et avez des habiletés à communiquer;
- Vous cultivez l'excellence, l'initiative, la créativité, l'esprit d'analyse et l'ouverture d'esprit;
- Vous êtes capable d'identifier des enjeux stratégiques et de mener à bien des projets de développement;
- Vous faites preuve d'une grande disponibilité;
- Une expérience à titre de direction d'école serait un atout.

Les candidates et candidats sélectionnés devront participer à des entrevues de sélection, dont une en groupe, de même qu'à un ensemble de tests visant à démontrer leurs habiletés. **Les personnes sélectionnées devront déjà être inscrites à un DESS ou s'engager à s'inscrire dès maintenant.**

Traitement : Selon le règlement sur les conditions de travail des cadres des centres de services scolaires.

Les personnes intéressées devront, **avant 16 h le 14 juin 2023**, faire parvenir leur candidature avec leur curriculum vitae accompagné des copies des diplômes et relevés de notes ou de l'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec à l'adresse suivante :

Centre de services scolaire de l'Estuaire, Service des ressources humaines
620, rue Jalbert, Baie-Comeau (Québec) G5C 0B8,
ou par courriel au rh@cssestuaire.gouv.qc.ca **en mentionnant le numéro de concours.**

Le Centre de services scolaire de l'Estuaire applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes handicapées, les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques et les autochtones à présenter leur candidature.